RAPPORT INITIAL CONTRÔLE TECHNIQUE

SOCOTEC

50-SAINT LO-HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS-HÔPITAL MÉMORIAL – AMÉNAGEMENT D'UNE CHAINE PLATEAU
À SAINT LO

Contact
HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS | Emilien FOUQUET
715 RUE HENRI DUNANT - CS 65509
50000 SAINT LO
emilien.fouquet@ch-stlo.fr

Date d'émission : 14/10/2026
N° d'affaire : 260324550000010
Référence chrono : CT/24550/1026/0103
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 06/10/2026
Référence chrono : CT/24550/1026/0046

Agence Construction Manche
Pôle Construction&Immobilier Normandie
880 B & 880C Rue Jean Bouin Tourlaville | 24550 CHERBOURG EN COTENTIN | (+33)2.33.88.71.80

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOCOTEC

SYNTHÈSE DES MISSIONS

Solidité de l'existant Non renseigné

Solidité des ouvrages & équipements indissociables Non renseigné

Fonctionnement des instal. Non renseigné

Parasismique (structure) Non renseigné

Sécurité des personnes Non renseigné

Handicapés accessiblité Non renseigné

ÉDITO

Votre responsable d'affaire
Olivier PENQUERCH
0625948079
olivier.penquerch@socotec.com

Madame, Monsieur,

À l'issue de nos différentes visites et échanges tout au long de l'opération de construction, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport initial de contrôle technique relatif à la construction situé à SAINT LO / 715 RUE HENRI DUNANT.

Ce document synthétise l'ensemble des vérifications réalisées, les points de conformité observés, ainsi que les observations à traiter à ce stade. Il a été conçu pour vous offrir une lecture claire et efficace de l'état d'avancement du projet.

Les notes, avis et observations que vous retrouverez dans ce rapport suivent une grille d'évaluation permettant d'identifier immédiatement le niveau de priorité associé à chaque point. Elles reposent sur trois catégories :

Avis favorable (vert) : la conception de l'ouvrage ou de l'équipement est satisfaisante.

À préciser (orange) : des informations complémentaires sont à nous communiquer pour que nous puissions émettre un avis.

Avis défavorable (rouge) : La conception de l'ouvrage ou de l'équipement n'est pas satisfaisante.

Ce rapport reflète l'ensemble du travail réalisé, ainsi que les dernières étapes à engager pour débuter sereinement une nouvelle phase. Vous pouvez retrouver en page suivante la frise chronologique de votre projet.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans la levée des réserves, et pour répondre à toute question concernant les conclusions de ce rapport.

CHRONOLOGIE DU PROJET ET DES VISITES

SOCOTEC

Commercialisation du projet
03/07/2026

Conception
29/09/2026

1

Rapports initiaux
06/10/2026

N Nombre de rapports transmis ou nombre d'avis contenus dans les fiches d'avis sur ouvrage. Les livrables affichés sont le 1er et le dernier transmis.

10%
AVANCEMENT DU PROJET

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT page 6

2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX page 10

2.1 Localisation & données de l'affaire page 10

2.2 Codification de nos avis page 11

2.3 Prescriptions de la Commission de Sécurité page 12

3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS page 13

4. RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D page 15

4.1 Évaluation de conformité page 15

5. ANALYSE DE RISQUE page 16

5.1 MISSION SOLIDITE / EXISTANTS page 16

5.2 MISSION SOLIDITE page 16

5.3 MISSION FONCTIONNEMENT page 18

6. ÉVALUATION DE CONFORMITÉ page 19

6.1 MISSION PARASISMIQUE page 19

6.2 MISSION SECURITE DES PERSONNES page 19

6.3 MISSION HANDICAPES page 24

7. PARTENAIRES DE L'OPÉRATION page 25

8. VOTRE PROJET EN CHIFFRES page 26

1 OBJET DU RAPPORT

Le présent document constitue le **Rapport Initial de Contrôle Technique** prévu dans notre contrat n°260324550000010.

Les avis sur les dispositions techniques sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 2 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

MISSIONS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

LES AVIS SUR LES DISPOSITIONS TECHNIQUES SONT ÉMIS PAR :

- **Olivier PENQUERCH** Pilote de l'affaire
- **Pierre PASQUER** Spécialiste Électricité

1 OBJET DU RAPPORT

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

- **LE** Mission LE relative à la solidité des existants.
- **L** Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement indissociables.
- **F** Mission F relative au fonctionnement des installations

MISSIONS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

- **PS** Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme.
- **STI** Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels.
- **SEI** Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH.
- **HAND** Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.

1 OBJET DU RAPPORT

MISSIONS COUVERTES PAR LA PRÉSENTE OPÉRATION

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les demandes de précisions concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'analyse de risque a pour objectif d'identifier les aléas et les enjeux du projet. Elle prend en compte le contexte de l'opération, les référentiels techniques applicables ainsi que les retours d'expérience et les pathologies connues. Cette analyse permet d'adapter le niveau d'exigence, notamment en tolérant certaines déviations lorsque les enjeux sont faibles. Le risque est ainsi évalué en fonction de la gravité des conséquences et de leur probabilité, notamment en termes de dommages, de durabilité et d'usage de l'ouvrage.

L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité réglementaire du projet. Elle repose sur une analyse critique des dispositions retenues au regard de la réglementation applicable et des normes associées. Le principal risque identifié est celui de non-conformité, résultant d'une mauvaise application des règles en vigueur. Les vérifications visuelles effectuées par échantillonnage viennent en complément des contrôles réalisés par les entreprises et maîtres d'œuvre.

POINTS IMPORTANTS

- **Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI,** liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr
- **Fait usage de son jugement professionnel pour aboutir à un avis**
- **Périmètre de l'évaluation technique**
 - Porte sur ouvrages et équipements
 - Intervient en conception + réalisation
 - Basée sur l'analyse de risque et l'évaluation de conformité
- **L'analyse de risque a pour objectif** d'identifier les aléas et les enjeux du projet.
- **L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité** réglementaire du projet.

1 OBJET DU RAPPORT

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

Ce rapport a été édité par :

> **Olivier PENQUERCH**

Ce rapport a été transmis à :

> **M. FOUQUET / emilien.fouquet@ch-stlo.fr**
> **Françoise LELOUVIER / francoise.lelouvier@ch-stlo.fr**



2.1 LOCALISATION & DONNÉES DE L'AFFAIRE

L'actif se situe dans la **ville de SAINT LO (50)**, au 715 RUE HENRI DUNANT.

L'agence SOCOTEC la plus proche du projet est à

84,5 km de votre projet

Maître d'ouvrage : Emilien FOUQUET

Nature du projet : Les travaux comprennent l'aménagement d'une chaine plateau

et la reconfiguration du SELF.



AUTORISATION DE TRAVAUX

- N° de l'Autorisation de Travaux : non transmis

2.2 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Code	Nom de l'avis	Signification	Action attendue
F	**Favorable**	Élément conforme aux exigences et ne nécessitant aucune observation.	Aucune action à ce stade du projet
AP	**À préciser**	Analyse impossible faute d'informations, documents ou accès insuffisants.	Fournir compléments
D	**Défavorable**	Non-conformité ou anomalie nécessitant impérativement une correction.	À prendre en compte dans la conception du projet
HM	**Hors mission**	Élément ne relevant pas du périmètre contractuel du contrôle technique.	Hors champ d'analyse.
PM	**Pour mémoire**	Information utile à rappeler ; ne constitue pas une non-conformité.	Pas d'action
SO	**Sans objet**	Point ne relevant pas du périmètre du projet ou non applicable à l'ouvrage.	–

2.3 PRESCRIPTIONS DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Commentaire : non transmis

3 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Pour la rédaction de ce rapport, **SOCOTEC a pris en compte les documents suivants :**

Phase	Entreprise	Désignation Identification des documents examinés	Date
DCE	Hôpital Mémorial	Annexe données technique.pdf	06/10/2026
DCE		CCTP chaine plateau_V2 version 2 .pdf	12/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	CCTP chaine plateau_V2.pdf	29/09/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan existant réamenagements des cuisines du CH SAINT LO pour le local dressage des plateaux repas.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°1 Plan existant et démolition.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°2 Plan de répérage Amiante-plomb.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°3 Plan existant des formes de sol.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°3 Plan projet des formes de sol.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°4 Plan existant electricité.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°5 PIC.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°6 Plan coupe A-A exist-demol-projet.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°7 Plan coupe B-B exist-demol-projet.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°8 Plan coupe C-C exist-demol-projet.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°9 Plan coupe D-D exist-demol-projet.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°10 Cloisons- menuiseries.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°11 Projet.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°12 Plan de froid technique.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°13 Plan de ventilation-plomberie.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°14 Plan projet electricité.pdf	06/10/2026

3 LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Phase	Entreprise	Désignation Identification des documents examinés	Date
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°15 Plan projet formes de sol.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°16 Plan Projet protections.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°17 Plan Projet des plafonds.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°18 Plan projet répartiteur informatique.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°19 PIC Projet.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°20 Plan de phasage.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n°21 Plan existant et démolition 2eme sous-sol.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Plan n° 18 _ plan projet répartiteur.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Tableau des installations ventilation et Froid technique V2.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Tableau des points GTC.pdf	06/10/2026
DCE	Hôpital Mémorial	Tableau ventilation et froid technique.pdf	06/10/2026

4 RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D

4.1 ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

Description	Observations et commentaires	Avis	N°
MISSION SECURITE DES PERSONNES			
AVIS "COMMISSION DE SECURITE"			
AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE	**Transmettre le retour de la commission de sécurité suite au dépôt de l'AT.**	**AP**	12

5.1 MISSION SOLIDITE / EXISTANTS

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
DEFINITION PROGRAMME TRAVAUX				
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS *Réaménagement intérieure de la zone préparation plateaux*			F	39
RENSEIGNEMENTS / EXISTANTS				
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS *Visite réalisée le 05/03/2026 : Absence défaut structurel visible (plancher haut non visible)*			F	40
COMPATIBILITE TRAVAUX / EXIST				
COMPATIBILITÉ DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS			F	41
SOLIDITE DES EXISTANTS /T.N				
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS *Création de réservations pour sol des locaux froid (100 à 120mm) y compris toutes sujétions de réalisation et de mise en œuvre.* *Les réservations importantes prévues dans la dalle consistera à déposer la chape existante et le ravoirage existant.*			F	51

5.2 MISSION SOLIDITE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
FONDATIONS SUPERFICIELLES				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
		Pour mémoire, existant non modifié	PM	54
DALLAGES				
Zone laverie et préparation situé sur terre plein		Pour mémoire existant non modifié	PM	53
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT				
Maçonnerie porteuse *Création d'un mur en agglo et de panneau de façade identique à la façade extérieure entre le patio et la chaine plateau*		Mur à priori non porteur : Hors mission solidité de type L	HM	52
Planchers dalles pleines *Panneau isotherme au sol dans le congélateur de 4,2m² permettant une protection contre le gel de la dalle* *Le congélateur se trouve au dessus d'un local déchet.*			F	47
REVÊTEMENTS COLLÉS				
Fourniture et pose d'un revêtement de sol étanche directement circulable à base de résines époxydiques de type SERVATEX 45 ou équivalent *Classement UPEC : U4 P4S E3 C2 avec avis technique CSTB*			F	43
CLOISONS				
Cloisons et panneaux isothermes		Hors mission solidité de type L	HM	45
REVÊTEMENTS DE SOLS DURS COLLÉS				
panneaux isothermes au sol dans chambres froides		Hors mission solidité de type L	HM	46
GÉNIE CLIMATIQUE				
		Hors mission solidité de type L	HM	44

5.3 MISSION FONCTIONNEMENT

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GENIE CLIMATIQUE				
PRODUCTION DECENTRALISEE		Les installations de production de froid process sont hors mission fonctionnement.	HM	38
DIFFUSION ET REPRISE DE L'AIR *Ventilation double flux et simple flux*		Les débits d'extraction et de soufflage seront à nous communiquer par l'entreprise titulaire du lot et avant réalisation des travaux.	F	37

6.1 MISSION PARASISMIQUE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GÉNÉRALITÉS				
		Les travaux réalisés ne touchent pas à la structure du bâtiment ni à sa rigidité.	F	36
FONDATIONS : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES				
		non modifiées	PM	32
STRUCTURE BÉTON : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES				
		non modifiées	PM	33
STRUCTURE EN MAÇONNERIE : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES				
		non modifiées	PM	34
STRUCTURES MÉTALLIQUES : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES				
			SO	35

6.2 MISSION SECURITE DES PERSONNES

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ERP - 1ER GROUPE > DISPOSITIONS COMMUNES				
CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS *Type U 2ème cat.* N° réf article : GN1 à GN3			F	13
TRAVAUX DANGEREUX N° réf article : GN13		Pour mémoire	PM	14
ERP - 1ER GROUPE > CONSTRUCTION > LOCAUX A RISQUES ET NON PUBLIC				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Liste des locaux à risques importants N° réf article : CO27			SO	20
... > LOCAUX À RISQUES MOYENS				
Liste dans le cas d'établissement de type "U" *Les portes des locaux ménages , réserves, déchets seront CF1/2h selon le plan DCE n°10.* N° réf article : U13			F	19
Locaux de service électrique *La porte double de l'armoire électrique sera CF1/2h selon le plan DCE n°10.* N° réf article : EL5§3b			F	18
Locaux associés à une "Grande Cuisine" *Les bloc portes en limite de zone de la grande cuisine seront CF1/2h selon le plan DCE n°10.* N° réf article : GC9			F	17
ERP - 1ER GROUPE > CONSTRUCTION > DEGAGEMENTS (SORTIES)				
Répartition des sorties *Plan général du sous-sol : Plan PIC* N° réf article : CO43		Existant non modifié	PM	48
Portes de types spéciaux *CCTP : L'ensemble des portes automatiques devront respecter la norme C048 du SSI* N° réf article : CO48		Les portes à enroulement rapide qui se trouvent sur un dégagement servant d'issue doivent s'ouvrir automatiquement en cas de coupure de courant et de manière générale répondre aux dispositions de l'article CO48 du règlement de sécurité incendie dans les ERP.	PM	49
ERP - 1ER GROUPE > AMENAGEMENTS INTERIEURS > PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS				
Réaction au feu des plafonds des dégagements non protégés et des locaux *Les plafonds des zones de circulation dans la grande cuisine auront une réaction au feu M1 selon les plans DCE e le CCTP.* N° réf article : AM5		Les plafonds en dalle 600x600 devront avoir une réaction au feu M1.	PM	21

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Revêtements de sols des dégagements non protégés et des locaux *Sol résine Classement au feu : Cfl-S1 selon le CCTP* N° réf article : AM7			F	27
Revêtements en matériaux isolants *Les parois isothermes situés le long d'un mur extérieur seront a2 S2 D0 selon le CCTP conformément à l'article AM8 du règlement de sécurité incendie dans les ERP.* N° réf article : AM8			F	16
... > AMENAGEMENTS INTERIEURS				
GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, PLANCHERS LEGERS SURELEVES *Les chambres froides sont assimilés à du gros mobilier.* *Les cloisons intérieures isothermes auront une réaction au feu M3 selon le CCTP et plan DCE.* *Les plafonds isothermes des zones fermées réfrigérées auront une réaction au feu M3 selon le CCTP et plan DCE.* N° réf article : AM15 à AM18		Le plafond du local congélateur en panneaux isotherme de 120mm devra avoir une réaction au feu M3 au moins.	PM	15
ERP - 1ER GROUPE				
DESENFUMAGE - DF1 à DF10 N° réf article : DF1 à DF10			SO	28
CHAUFFAGE, VENTILATION, RÉFRIGÉRATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFERIE - CH1 À CH58 *Fourniture et pose d'un réseau constant pour la CTA de la laverie et CTA2 depuis la sous station n°2* N° réf article : CH1 à CH58			F	50
INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUÉFIÉS N° réf article : GZ1 à GZ30			SO	29
... > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > INST. ELEC. - GENERALITES				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Documents à fournir *Références :* *CCTP chaine plateau_V2.pdf* N° réf article : EL2		L'entreprise titulaire du lot électricité devra nous fournir l'ensemble des documents suivants : un plan détaillé des bâtiments précisant l'emplacement des locaux de service électrique, des principaux tableaux électriques et le cheminement des canalisations ; un schéma de distribution générale des installations électriques précisant pour les canalisations principales la nature, les sections, le mode de pose et les caractéristiques des dispositifs de protection contre les surintensités et contre les contacts indirects ; les documents relatifs aux installations d'éclairage (PV des fabricants) et une note de calcul détaillée.	F	5
... > RÈGLES GÉNÉRALES				
Canalisations étrangères à l'établissement N° réf article : EL4§2		Pour mémoire L'établissement ne doit pas être traversé par des canalisations électriques qui lui sont étrangères, sauf si elles sont placées dans des cheminements techniques protégés avec des parois coupe-feu de degré 1 heure au moins	PM	11
ERP - 1ER GROUPE > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > REGLES D'INSTALLATION > CANALIS. NORMAL-REMPLACEMENT				
Câbles ou conducteurs de catégorie Cca-s2, d2, a2 *Rappel de l'observation précédente :* *Les câbles ou conducteurs sont de la catégorie Cca-s2, d2, a2.* *Références :* *CCTP chaine plateau_V2.pdf* *CCTP chaine plateau_V2 version 2 .pdf* N° réf article : EL10§2		Pris en compte dans le CCTP V2 L'avis 6 est levé.	F	6
ERP - 1ER GROUPE > INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE > ECLAIRAGE - GENERALITES > APPAREILS D'ÉCLAIRAGE				
Conformité des luminaires aux normes de la série NF EN 60 598 (NF C 71-000) N° réf article : EC5§1		Les luminaires fixes sont conformes aux normes de la série NF EN 60598.	PM	2
Mise en oeuvre des luminaires N° réf article : EC5§2		Les appareils d'éclairage fixes ou suspendus doivent être reliés aux éléments stables de la construction. Ceux qui sont placés dans les passages ne doivent pas faire obstacle à la circulation.	PM	3
ERP - 1ER GROUPE				
ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS - AS1 À AS11 N° réf article : AS1 à AS11			SO	30
... > APPAREILS DE CUISSON				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
DISPOSITIONS GENERALES *La grande cuisine sera ventilée mécaniquement avec 2 CTA : une CTA de soufflage, une CTA double flux).* N° réf article : GC2 à GC8			F	26
... > DISPOSITIONS GENERALES > DISPOSITIF D'ARRÊT D'URGENCE				
Arrêt d'urgence par énergie *Rappel de l'observation précédente :* *Un dispositif d'arrêt d'urgence doit être installé, facilement accessible, correctement identifié et muni de consignes précisant les modalités d'action en cas d'incident, dont la commande est placée à l'intérieur du local, à proximité soit de l'accès, soit du bloc d'appareils concerné (ou dans l'îlot si applicable), sans couper l'éclairage ni la ventilation contribuant à l'évacuation des fumées.* *Références :* *CCTP chaine plateau_V2.pdf* *CCTP chaine plateau_V2 version 2 .pdf* N° réf article : GC4§1		Pris en compte dans le CCTP V2 L'avis 10 est levé.	F	10
ERP - 1ER GROUPE > APPAREILS DE CUISSON > GRANDES CUISINES				
Conditions d'isolement N° réf article : GC9			F	24
... > VENTILATION CUISINES ISOLÉES				
Amenée d'air N° réf article : GC10§1		amenée d'air de compensation par une CTA	F	22
Evacuation de l'air vicié, des buées et des graisses, *Fourniture et pose d'une hotte en inox* N° réf article : GC10§2		Le système de captation des buées et des graisses desservira la zone préparation chaude. L'emplacement du caisson, le cheminement du réseau et l'implantation du rejet sera à nous préciser avant réalisation des travaux.	F	23
ERP - 1ER GROUPE > MOYENS DE SECOURS				
SYSTEME DE DETECTION INCENDIE (S.D.I.) *L'ensemble de la détection incendie de ces locaux, ainsi que les asservissements et l'imagerie UAE seront à mettre à jour.* N° réf article : MS56 à MS58		Un dossier complet d'exécution sur la détection incendie et les éventuels asservissements et sera à nous transmettre avant le démarrage des travaux.	F	25

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 À 17 - R.4221 À 28) > INSTALLATIONS ELECTRIQUES > CONDITIONS GENERALES				
Adaptation des matériels y compris les canalisations aux conditions d'influences externes *Références :* *CCTP chaine plateau_V2.pdf* N° réf article : R 4215-11 NF C 13-100 § 32 NF C13-200 § 512& 522 NF C 15-100 § 512 522 711 & 717 NF C 17-200 § 4 NF C 15-150-1 § 4 701 à 709		Les matériels devront être adaptés aux conditions d'influences externes de l'emplacement où ils sont installés.	PM	7
... > MODE DE POSE CANALISATIONS				
Adaptation et adéquation aux différents modes de pose. N° réf article : R 4215-9 NF C 13-100 § 52 NF C 13-200 § 521 NF C 15-100 § 521 527 528 & 529 NF C 17-200 § 10 NF C 15-150-2 § 14		Les canalisations devront être protégées contre les chocs mécaniques.	PM	9
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 À 17 - R.4221 À 28) > INSTALLATIONS ELECTRIQUES > INSTAL. D'ECLAIRAGE SECURITE				
Installation fixe d'éclairage de sécurité. N° réf article : Art. 2		Un éclairage de sécurité d'évacuation par installation fixe doit être installé, permettant d'accéder à l'extérieur dans toute circulation horizontale et verticale de l'établissement.	PM	8
AVIS "COMMISSION DE SECURITE"				
AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE		**Transmettre le retour de la commission de sécurité suite au dépôt de l'AT.**	AP	12

6.3 MISSION HANDICAPES

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ERP (PC > 01/07/2017)				
ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (PC > 01/07/2017)		Zone non accessible au public	SO	31

7 PARTENAIRES DE L'OPÉRATION

SOCOTEC



MAÎTRE D'OUVRAGE

M. FOUQUET
HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS
50000 SAINT LO
0233063333



MAÎTRE D'OUVRAGE

Françoise LELOUVIER
HOPITAL MEMORIAL FRANCE ETATS UNIS
50000 SAINT LO
0233063333

CHIFFRES CLÉS

3 mois
Durée totale du projet

1
Avis en attente d'action

2 interlocuteurs
Partenaires impliqués dans le projet

SOCOTEC



VOTRE AVIS COMPTE

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations, nous attachons une importance particulière à votre retour d'expérience.

Votre avis nous permet d'améliorer la lisibilité de nos rapports et la qualité de nos interventions.

Vous allez recevoir une enquête…

SOCOTEC.FR

Agence Construction Manche
Pôle Construction&Immobilier Normandie
880 B & 880C Rue Jean Bouin Tourlaville | 24550 CHERBOURG EN COTENTIN | (+33)2.33.88.71.80
SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE